



## Traité Nedarim

### Michna 4 - Chapitre 4

המודר הניה מחברו נכנס לבקרו עומד, אבל לא יושב; מרפאהו רפאות נפשות, אבל לא רפאות ממון; ורוחץ עימו באמבטי גדולה, אבל לא בקטנה. וישן עימו במיטה. רבי יהודה אומר, בימות החמה; אבל לא בימות הגשמים, מפני שהוא מהנהו. ומסב עימו על המיטה, ואוכל עימו על השולחן; אבל לא מן התמחוי, אבל אוכל הוא מן התמחוי החוזר. לא יאכל עימו מן האיבוס שלפני הפועלין. לא יעשה עימו באומן, דברי רבי מאיר; וחכמים אומרין, עושה הוא ברחוק ממנו.

Si quelqu'un s'est interdit par vœu de jouir de son prochain et tombe malade, ce dernier, en lui rendant visite devra rester debout, non s'asseoir. Il guérira le mal du corps, mais non celui de ses biens. Il pourra se baigner avec lui dans une grande baignoire, non dans une petite, ou dormir avec lui dans un même lit. Rabbi Yehouda n'autorise ce dernier qu'en été, non en hiver, parce qu'alors, en réchauffant son prochain par son contact, il lui ferait plaisir. Il est permis de s'attabler avec lui sur le même canapé, de manger avec lui à la même table, sans puiser de la même marmite ; mais il pourra prendre part à un plat que l'on fait circuler à tous.

Il ne devra pas manger avec lui d'une grande écuelle (crèche), mise devant les ouvriers, ni travailler avec lui à la même œuvre (contribuant ainsi à la part de travail de son compagnon) ; tel est l'avis de Rabbi Méïr. Selon les autres Sages, c'est permis, à condition de se tenir éloigné du personnage interdit.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.